



Valérie Létard,
Secrétaire d'Etat à la solidarité

Plan de relance de l'économie française : Mesures en direction des personnes âgées

*Valérie Létard annonce le lancement dès 2009 de trois
maisons de retraite supplémentaires par région.*

**Déplacement du jeudi 15 janvier 2009
à Droué (Loir-et-Cher)**

Dossier de presse

Contact Presse

Service de presse et de communication de Valérie Létard, secrétaire d'Etat à la solidarité :
communication.valerie-letard@cab.travail.gouv.fr

01 44 38 96 38

Sommaire

- 1- Une priorité du Président de la République : la solidarité avec les personnes vulnérables en période de crise
- 2- Un contexte : une réalité démographique pousse à accélérer les créations de places en établissement spécialisés
- 3- Mesures du plan de relance de l'économie en direction des personnes âgées
- 4- Mesures du plan de relance pour l' EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) « Les Cygnes » à Droué
- 5- Chiffres clés du plan de relance volet solidarité
- 6- Discours de Valérie Létard, secrétaire d'Etat à la solidarité

**1- La solidarité avec les personnes vulnérables doit se renforcer
en période de crise :
c'est une priorité du Président de la République**

Le 4 décembre dernier, à Douai, le Président de la République a réaffirmé son soutien en direction des plus fragiles, dans le cadre du plan de relance de l'économie française.

Il a notamment affirmé que « la logique économique qui inspire le plan de relance ne doit pas conduire à oublier ce que la crise peut avoir comme conséquences dramatiques sur les conditions d'existence des plus vulnérables, de ceux que la vie a durement éprouvés. Il serait moralement scandaleux, humainement insupportable de se résigner sans rien faire à ce que ceux qui souffrent, souffrent encore plus. Ce n'est pas un problème économique. Ce n'est pas une question de relance. C'est un problème de solidarité. C'est une question de justice ».

Le Président de la République a par ailleurs précisé que *« plus de 200 M€ seront dévolus à la mise en œuvre d'un plan d'équipement rapide, sur l'année 2009, en crèches, en maisons de retraite et en unités nouvelles pour malades difficiles destinées aux hôpitaux psychiatriques français. »*

Les champs des personnes âgées et des personnes handicapées qui relèvent de la responsabilité du Secrétariat d'Etat à la Solidarité se voient attribués 70 des 200 M€ mentionnés pour le plan d'équipement rapide.

Ces 70M€ s'ajouteront aux 260M€ déjà disponibles et susciteront un effet levier (chaque euro de subvention entraîne 3 € de travaux environ) pour aboutir à près d'1 milliard d'investissement pour le BTP.

**2-La réalité démographique encourage le gouvernement
à accélérer les créations de place
dans les établissements spécialisés.**

Les plus de 85 ans passent de 1 à 2 millions dans les 10 ans à venir.

Parmi ces personnes, il y a celles qui veulent vivre à domicile et qui bénéficient d'aides spécifiques¹ et celles de plus en plus nombreuses qui choisissent de vivre en établissement spécialisé compte tenu de leur niveau de dépendance.

Ainsi, plus de 50% d'entre elles sont atteintes de maladies neuro-dégénératives, maladie d'Alzheimer et apparentées.

Actuellement, 10 000 EPHAD accueillent 650 000 personnes âgées entourées d'environ 350 000 personnels soignants.

Cette offre importante reste insuffisante et inégale notamment dans les territoires ruraux qui sont sous équipés.

Dans de nombreuses régions, l'accès à des maisons de retraite médicalisées prend plusieurs mois.

Par ailleurs, les places devant être créées prennent trop de temps à voir le jour faute de financement ou de procédures administratives lourdes et complexes tendant à décourager les porteurs de projets.

Les familles sont désemparées. Les personnes âgées elles mêmes sont en proie à une anxiété renforcée par l'absence de solution.

¹L'aide à domicile a considérablement augmenté. Le répit aux aidants s'appuie sur la création de 3250 places en accueil de jour et en hébergement temporaire. Par ailleurs, d'ici 2012 les structures de répit pour les personnes Alzheimer auront doublées.

3-Avec ces nouvelles mesures, dès 2009, les chantiers de 3 maisons de retraite supplémentaires vont démarrer dans chacune des 22 régions de France

Le gouvernement va financer la création de 12 500 places de maisons de retraite au lieu des 7500 initialement prévues. Cela revient à augmenter le nombre de créations de places de plus de 60 % en 2009. Cela revient également à créer en moyenne, 3 maisons de retraites médicalisées supplémentaires par région. Cela pourra être plus dans les régions très peuplées ou peu équipées.

Afin d'accroître l'effet de levier, Valérie Létard donnera des instructions à la CNSA pour que les subventions soient versées beaucoup plus rapidement. Ainsi, les établissements qui engageront les travaux en 2009 bénéficieront des subventions dès le démarrage des chantiers.

La priorité est donnée aux établissements pratiquant des tarifs accessibles aux usagers et qui s'engagent explicitement dans la prise en charge de la maladie d'Alzheimer.

Fin mars, la liste des établissements s'étant engagés dans le plan de relance sera rendue publique suite au recensement qui aura été fait par le CNSA à la demande de Valérie Létard.

Plus d'aide à l'investissement revient à diminuer le montant des intérêts d'emprunt et le reste à charge pour l'usager.

Ces nouvelles mesures permettent de doubler les créations d'emplois soignants dans les établissements médico-sociaux et de susciter 1 milliard d'investissement dans le secteur du BTP.

La solidarité n'est pas seulement une charge, elle est aussi créatrice d'emplois.

Dans le secteur médico-social, cet effort supplémentaire permettra le recrutement de près de 10 000 nouveaux emplois soignants qui viendront s'ajouter aux 10 000 à pourvoir et dont le recrutement est en cours.

Ces recrutements viendront renforcer le plan des métiers au service des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées que Valérie Létard a lancé en février 2008 et dont l'objectif est de former et recruter 400 000 personnes avant 2015.

Dans le bâtiment, avec cette somme, ce sont environ 200 M€ de travaux supplémentaires (en plus des 800 M€ déjà prévus) pour le BTP: En effet chaque euro de subvention entraîne 3 € de travaux environ. C'est un soutien important dans le contexte actuel. Au total la construction d'établissements médico-sociaux générera près d'1 milliard d'euros de travaux en 2009.

4- Mesures du plan de relance pour l' EHPAD « Les Cygnes » à Droué

L'EHPAD « Les cygnes » de Droué est un établissement d'une capacité de 73 lits. Il a signé sa convention de première génération en décembre 2004 et la convention tripartite de deuxième génération en cours d'élaboration.

De plus, l'établissement de Droué est candidat à l'expérimentation d'intégration des médicaments dans le budget global des EHPAD, mesure prévue par la loi de financement de la sécurité sociale 2009.

L'établissement va bénéficier concrètement du plan de relance de l'économie:

- **Financement de 10 nouvelles places** pour les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentés, soit 100 000€ de budget supplémentaire (+3 emploi temps plein - ETP- à l'horizon 2010)

- **Aide à l'investissement à hauteur de 1.236 millions €** pour subventionner un projet de rénovation et d'extension qui apportera un important soutien à l'activité locale

- **Création dès 2009 de 8 emplois supplémentaires** dans l'EHPAD « les Cygnes » dans le cadre du renouvellement de sa convention tripartite

5-Chiffres clés du plan de relance volet solidarité

- Dans le cadre du plan de relance, plus de 200 M€ sont dévolus à la mise en œuvre d'un plan d'équipement rapide, sur l'année 2009, en crèches, en maisons de retraite et hôpitaux psychiatriques.
- Sur ces 200 millions, 70 millions, provenant des réserves de la CNSA seront attribués au secteur médico-social.
- Ces 70 millions s'ajoutent aux 260 millions d'euros de subventions publiques destinées à l'investissement : cela représente 330 M€ au total soit 30% de plus pour les établissements médico-sociaux.
- 12 500 places engagées en 2009 au lieu de 7500 soit + 5000 places supplémentaires (soit + de 60%) dans les établissements médico-sociaux.
- En 2009 démarrent les chantiers de 3 maisons de retraite de plus dans chaque région, soit 60 de plus à l'horizon 2011 (on en compte 10 000 aujourd'hui).
- 20 000 nouveaux emplois soignants : + 10 000 dans les établissements existants, 10 000 dans les établissements nouveaux.
- Chaque euro de subvention entraîne 3 € de travaux environ. Par conséquent, ces 70 millions d'investissements susciteront plus de 200 millions d'euros de travaux supplémentaires dans le BTP.

Chiffres clés

Nombre de maisons de retraite :

10 000 Ephaad en France (dont 8000 médicalisés et 2000 logements foyers) pour 650 000 personnes âgées en maisons de retraite (dont 550 000 médicalisées)

Personnels :

350 000 personnels soignant (dont 180 000 personnels soignants direct) soit 6 personnes pour 10 résidents.

Financement des maisons de retraite :

- L'Etat subventionne les établissements à hauteur de 10 000 euros par an et par place
- Les départements y participent au titre de la dépendance (1, 5 milliard) et de l'aide sociale (1,1 milliard d'euros)
- L'Etat /assurance maladie verse plus de 5,5 milliards par an
- Les collectivités publiques dépensent plus de 3 milliards d'euros en aides diverses
- Les personnes hébergées payent un reste à charge moyen d'environ 1600 euros par mois

Maintien à domicile

- Répit aux aidants : création de 3250 places en accueil de jour et en hébergement temporaire.
- D'ici 2012 les structures de répit pour les personnes Alzheimer.

**6- Discours de Valérie Létard, secrétaire d'Etat à la solidarité
EHPAD « les cygnes » à Droué**

Sous réserve du prononcé

Monsieur le Président du Conseil Général, Cher Maurice,
 Monsieur le Sénateur, Cher Pierre,
 Madame la Vice-Présidente en charge des affaires sociales
 Monsieur le Maire, Yves Bertouy
 Monsieur le Directeur,
 Mesdames, Messieurs,
 Cher amis du Nouveau Centre, Chers amis,

Je suis évidemment très heureuse d'être parmi vous aujourd'hui.

D'abord être accueillie par de grands amis politiques avec lequel nous avons partagé tant de moments forts et de choix décisifs, ce n'est que du bonheur. Cher Pierre, je suis infiniment touchée de ta présence qui me rappelle les moments partagés sur les bancs de l'Union centriste du Sénat. Et il est somme toute amusant de penser que Pierre, Maurice et moi-même, nous avons tous les trois fréquenté la même vénérable institution du Luxembourg.

Te retrouver, Cher Momo, dans ton canton, entouré de Monsieur le Maire et des élus de Droué, de si nombreux représentants des forces vives du Loir-et-cher, alors que j'ai plutôt l'habitude de te croiser au Parlement, au Nouveau Centre ou bien en train de danser sur une table lors de nos congrès, me montre une autre facette de ta personnalité. Et comme tu t'en doutes, c'est une facette dans laquelle je me retrouve bien volontiers. C'est celle d'un élu de terrain, passionnément enraciné dans son territoire, à l'écoute des élus et des habitants,

toujours à l'affût de ce qui pourra lui apporter de nouvelles sources de développement et de croissance.

En arrivant à Droué, je prenais connaissance de tout ce qui a été réalisé sur ce canton depuis 15 ans en termes d'équipements publics, mais aussi de projets innovants et là aussi j'ai bien reconnu la patte des élus qui se démènent pour faire arriver le changement. Devenir éligible à un programme européen de développement des zones rurales (PDZR) demande de la persévérance. Utiliser une aide du FEDER pour développer l'accès au multimédia, c'est avoir compris très vite combien les technologies de l'information et de la communication ont tout leur sens en milieu rural. Et je dois dire que j'ignorais avant de venir vous voir que le granulé de paille pouvait être un moyen de chauffage ! Monsieur le Maire, sachez que je me réjouis particulièrement d'être filmée par Télécynes, votre réseau câblé et si ma visite fait l'objet d'un reportage, j'espère que vous n'oublierez pas de me l'envoyer.

Si je suis venue à Droué aujourd'hui, c'est naturellement pour faire plaisir à un ami qui me le demandait depuis longtemps.

Mais plus sérieusement, si j'ai choisi de venir, c'est aussi parce que le dynamisme de votre territoire est emblématique de tout ce qu'il est possible de réaliser, même lorsqu'à priori une population rurale et un peu vieillissante peut paraître présenter peu d'atouts en matière de développement.

En ce qui concerne le grand âge, Monsieur le Maire, Cher Maurice, vous l'avez bien compris, il faut définitivement cesser de considérer uniquement comme un frein ou un handicap. Prendre en charge nos aînés dans la dignité, c'est d'abord la marque d'une société civilisée. Leur donner le choix de rester à leur

domicile le plus longtemps possible, comme vous le faites grâce au développement d'un accueil de jour, c'est respecter leur libre arbitre. Enfin lorsque arrive le jour où la dépendance nécessite un hébergement en établissement, nous devons pouvoir assurer à nos aînés un accueil en établissement dans des conditions satisfaisantes.

C'est tout l'objectif de la politique en faveur des personnes âgées que nous poursuivons au Secrétariat d'Etat à la solidarité. Dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009, nous financerons cette année 16 700 places supplémentaires à domicile et en établissement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan Alzheimer, ce sont en particulier 2400 places en établissements et 3250 places d'accueil de jour et d'hébergement temporaire qui seront spécifiquement dédiées à cette pathologie. Notre effort portera également sur l'amélioration des moyens en personnel des établissements existants. En 2009, 10 000 emplois soignants supplémentaire seront financées, ce qui représente un effort de plus de 300M€.

Cela, c'était ce que nous nous étions engagés à faire avant que la crise ne vienne tout bousculer. Mais la crise est là et elle nous oblige à **agir**, comme l'a souligné le Président de la République le 4 décembre dernier à Douai, **plus vite et plus fort**, afin que les personnes les plus vulnérables ne soient pas encore davantage fragilisées.

C'est pourquoi le Président a souhaité que le plan de relance soit aussi un plan au service de la solidarité. Le Président de la République a ainsi précisé que *« plus de 200 M€ seront dévolus à la mise en œuvre d'un plan d'équipement rapide, sur l'année 2009, en crèches, en maisons de retraite et en unités*

nouvelles pour malades difficiles destinées aux hôpitaux psychiatriques français. » Les champs des personnes âgées et des personnes handicapées qui relèvent de la responsabilité du Secrétariat d'Etat à la Solidarité se voient donc attribuer 70M€ qui viennent s'ajouter aux 260M€ déjà disponibles. Ces crédits vont susciter un effet levier (chaque euro de subvention entraîne en effet 3 € de travaux environ) pour aboutir à près d'1 milliard d'investissement pour le BTP.

Très concrètement cela signifie que nous allons financer la création de 12 500 places de maisons de retraite au lieu des 7500 initialement prévues. Cela revient à augmenter le nombre de créations de places de plus de 60 % en 2009. Cela revient également à **créer en moyenne, 3 maisons de retraites médicalisées supplémentaires par région**. Cela pourra être plus dans les régions très peuplées ou peu équipées.

Afin d'accroître l'effet de levier et le soutien à l'activité le plus vite possible , j'ai donné des instructions pour que les subventions soient versées beaucoup plus rapidement. Ainsi, les établissements qui engageront les travaux en 2009 bénéficieront des subventions dès le démarrage des chantiers.

La priorité est donnée aux établissements pratiquant des tarifs accessibles aux usagers et qui s'engagent explicitement dans la prise en charge de la maladie d'Alzheimer. C'est sur cette base que j'ai demandé à toutes les DDASS de recenser les établissements qui pourront bénéficier de ce plan de relance et fin mars une liste des établissements sera publiée.

Notre objectif est d'accorder davantage d'aides à l'investissement afin de diminuer le montant des intérêts d'emprunt et en conséquence le reste à charge pour les usagers.

Ces aides vont nous permettre également d'augmenter les créations d'emplois dans le secteur médico social en assurant le recrutement de 10 000 nouveaux emplois soignants qui viendront s'ajouter aux 10 000 déjà prévus et dont le recrutement est en cours.

Car, la solidarité avec nos anciens, ce n'est pas seulement une charge, c'est aussi une activité socialement essentielle et créatrice d'emplois.

C'est aussi, je ne l'oublie pas un seul instant, une nécessité pour venir renforcer les personnels existants dont je tiens à saluer l'implication et le dévouement, mais dont je n'ignore pas que leur tâche est souvent exténuante, en particulier lorsqu'ils prennent en charge des patients atteints de la maladie d'Alzheimer et de pathologies apparentées.

Je sais que les métiers de la dépendance sont des métiers difficiles, dans lesquels le risque d'épuisement est réel. Contrairement à ce que certaines émissions télévisées ont voulu montrer, peu de maisons de retraites connaissent des situations de maltraitance avérées. Par contre, je sais qu'un renforcement en personnel et une formation à la bientraitance sont souvent les meilleures manières de permettre aux personnels soignants d'exercer leur métier dans de meilleures conditions.

J'ai d'ailleurs lancé en février 2008 un plan des métiers au service des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées dont l'objectif est

de former et recruter 400 000 personnes avant 2015. Ces métiers, ne sont pas des métiers dévalorisés comme on a tendance à les présenter parfois. Au contraire, je défends l'idée de promotion sociale, de formation tout au long de la vie qui est essentiel dans une carrière professionnelle. Une auxiliaire de vie embauchée auprès d'une personne âgée dépendante doit avoir des perspectives d'avenir. Elle ne doit pas se dire qu'elle sera au Smic à mi-temps toute sa vie. On doit faciliter l'accès, par exemple, à la validation des acquis de l'expérience, à une formation complémentaire et permettre des passerelles vers d'autres fonctions - pourquoi pas aide-soignante, pourquoi l'accompagnement d'un enfant handicapé ou la petite enfance -, une rémunération renforcée et peut-être aussi changer d'activité professionnelle au bout de 5 ou 10 ans d'exercice auprès de personnes très lourdement dépendantes et de lutter ainsi bien plus efficacement contre l'épuisement et par là même les situations de maltraitance.

Voilà le contexte dans lequel s'inscrit ma visite d'aujourd'hui et je suis heureuse que l'EHPAD « Les cygnes » soit le cadre qui me permette d'annoncer ce plan de relance.

Si j'ai choisi votre établissement c'est par qu'il ne s'agit pas d'un établissement ordinaire.

Cet établissement a su innover en mettant un œuvre ce merveilleux projet de télévision intérieure, parce que vous avez compris que les nouvelles technologies étaient un formidable outil pour maintenir le lien social et lutter contre la solitude.

Je sais que vous souhaitez rendre cet outil encore plus interactif et pourquoi pas, demain, l'étendre à tout le canton afin de créer un lien pour les personnes isolées. Je souhaite vivement que vous soyez soutenus dans cette démarche par les collectivités publiques.

Vous avez aussi et surtout un projet : celui d'adapter véritablement votre établissement à la prise en charge des personnes les plus dépendantes, et notamment à celles qui sont atteintes de la maladie d'Alzheimer

Ce projet qui s'inscrira aussi dans la démarche de développement durable par le recours aux énergies renouvelables.

Jusqu'à ce jour et malgré l'importance des moyens dont nous disposons au plan national pour encourager l'investissement et les créations de places, nous n'aurions pas pu en 2009 décider de soutenir votre projet car des centaines d'autres dossiers sont sur les rangs partout dans notre pays et attendent d'être financés. Mais ce projet, je souhaite pouvoir le soutenir vigoureusement :

Grâce au plan de relance, c'est devenu possible. C'est pourquoi, j'ai décidé d'attribuer une subvention d'investissement de 1,23M€ : c'est la première opération qui est retenue officiellement au titre du plan de relance et c'est à vous, M. le député, conseiller général, monsieur le maire, monsieur le directeur et aux agents et résidents de cet établissement que je viens faire directement cette annonce. C'est pour vous montrer que ce plan de relance est une réalité et pas seulement une annonce nationale, que ce plan de relance aura des effets directs et concrets dès 2009 dès lors que les projets sont bons et nécessaires. Ainsi, cette subvention viendra compléter celle que vous avez déjà décidé d'accorder au niveau du conseil général et je tenais à le souligner. Outre un important soutien à l'activité locale ces subventions permettront de limiter la hausse du tarif pour les usagers de sorte que l'établissement reste accessible financièrement pour la population locale. C'est pour moi une préoccupation constante.

Dans le même esprit j'ai décidé d'autoriser l'extension de capacité de 10 places en faveur de personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et aussi pour tenir compte de l'évolution démographique. Pour cela un budget de 120 000€ sera

attribué à l'établissement, ce qui permettra la création de 6 emplois dont 3 emplois de soignants supplémentaires d'ici 2010.

Mais je sais aussi que les effectifs actuels de l'EHPAD existants sont parfois insuffisants et c'est pourquoi, dans le cadre du renouvellement de votre convention tripartite en tarif global, dont je souhaite qu'il ait lieu au 1^{er} semestre 2009, huit emplois supplémentaires seront créés dès 2009 dans l'établissement grâce à un accompagnement financier complémentaire de 320 000€ que j'ai décidé de vous accorder dès lors qu'en lien avec monsieur le préfet, vous aurez renouvelé la convention tripartite qui nous lie l'Etat et le département à l'établissement des Cygnes.

Je sais aussi que votre établissement est volontaire pour participer à l'expérimentation de l'intégration des médicaments dans les EHPAD. Cette expérimentation est prévue par la Loi de financement de la sécurité sociale 2009, et je me suis battue au Parlement cet automne pour qu'elle ait lieu. Les services de l'Etat doivent absolument soutenir cette démarche essentielle pour la santé publique et la lutte contre la surconsommation de médicament.

Développement de l'investissement, création d'emplois, réponse aux défis du grand âge, innovation technologique, je crois que votre établissement illustre parfaitement l'idée selon laquelle l'avancée en âge doit être regardée, non pas

comme une charge, mais comme un atout et comme un formidable levier de développement.

Et puisque nous sommes encore dans la période des vœux, je souhaite m'adresser à chacun d'entre vous, à chacun des résidents et à toute la population de Droué pour vous souhaiter une bonne et heureuse année, qu'elle vous permette de préserver votre capital le plus précieux, la santé et qu'elle vous apporte le courage d'affronter les difficultés si vous en rencontrez et de réussir les projets qui vous tiennent à cœur.

Sachez qu'en qualité de secrétaire d'Etat à la solidarité, je serai toujours à vos côtés.

Je vous remercie.